



## **CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.**

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil, au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

**JEUDI 31 AOUT 2017 à 20H00**

pour délibérer sur les points suivants :

### **SEANCE PUBLIQUE**

1. CPAS : Modification budgétaire ordinaire n°1
2. CPAS : Election d'un membre, suite à la démission de Monsieur Arnaud Hérin
3. Redevance relative aux frais de garderie du mercredi après-midi
4. Redevance relative aux frais de garde à la M.C.A.E
5. Pose d'un collecteur d'égouttage à Ambly : acquisition par la SPGE d'une partie d'une parcelle communale ainsi que d'une emprise en sous-sol
6. Réparation de la toiture et remplacement des fenêtres de toit de la maison de village de Forrières : approbation des conditions et du mode de passation
7. Concours des façades et jardins fleuris : organisation
8. Zéro déchet (Proposition de la conseillère Ecolo Véronique Burnotte)
9. Fabrique d'église d'Ambly : compte 2016
10. Fabrique d'église de Bande : compte 2016
11. Fabrique d'église de Chavanne-Charneux : compte 2016
12. Fabrique d'église de Nassogne : compte 2016
13. Géopark Famenne-Ardenne asbl : soutien à long terme : ratification
14. Communications

Nassogne, le 21 août 2017.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général, ff

Le Bourgmestre,

Yvette REUMONT

Marc QUIRYNEN